

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5329>

Au journal officiel du 5 mai 2015

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 5 mai 2015

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Contrôle allégé en partenariat des dépenses des organismes publics / Concours d'assistant socio-éducatif territorial / Création de zones protégées (défense et protection civile)

[1]

Comptabilité publique

– Arrêté du 25 mars 2015 [portant application du dernier alinéa de l'article 42 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes publics, relatif au contrôle allégé en partenariat](#) NOR : FCPE1510078A [2]

Concours et examens

– Arrêté du 14 avril 2015 [portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves en vue de l'établissement d'une liste d'aptitude au grade d'assistant socio-éducatif territorial, dans deux spécialités ouvertes, à savoir les assistants de service social et les éducateurs spécialisés, par le département de la Haute-Corse](#) NOR : INTB1510258A

Protection civile

- Arrêté du 22 avril 2015 [portant création de zones protégées](#) NOR : INTA1508704A
- Arrêté du 22 avril 2015 [portant création de zones protégées](#) NOR : INTA1508705A
- Arrêté du 22 avril 2015 [portant création de zones protégées](#) NOR : INTA1508708A
- Arrêté du 22 avril 2015 [portant création de zones protégées](#) NOR : INTA1510013A
- Arrêté du 22 avril 2015 [portant création de zones protégées](#) NOR : INTA1510014A

[L'intégralité du JORF n°0104 du 5 mai 2015](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Cet arrêté est pris pour l'application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dont le dernier alinéa de l'article 42 définit le contrôle allégé en partenariat des dépenses des organismes publics, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.